

appelinfo



« Le propre de la solidarité, c'est de
ne point admettre d'exclusion ... »

Victor Hugo



| Dans ce numéro

- 3 Édito
- 4 Entre guillemets
- 8 Pénurie, expérience utile et CITICAP
- 9 Le burn out, tous concernés...
- 12 Billet d'humeur
- 14 Coronavirus
- 16 Psychologie cognitive et décret Missions
- 20 Coin « circulaires »
- 21 Formulaire d'affiliation
- 23 Nous vous répondons !

| Pacte et concertation sociale, même combat !

Je ne voudrais pas être catastrophiste. Mais, où que l'on porte les yeux, on ne voit que drames humanitaires, épidémies, montée en puissance des fascismes, populismes dévoyés, blocages politiques, dérèglements climatiques, etc.

Y aurait-il quand même des motifs de se réjouir ?

Certes ! l'investissement des jeunes et moins jeunes dans la défense du climat, les progrès continuels dans les recherches médicale et scientifique, une certaine stabilité socio-politique due aux acteurs sociaux, ...

A ce sujet, d'ailleurs, je répète ce que j'ai souvent dit précédemment : les élections sociales sont un enjeu essentiel, non seulement pour les organisations syndicales, mais aussi pour l'ensemble de tous les travailleurs et de tous les acteurs économiques.

La concertation sociale est déterminante pour configurer avec intelligence le monde des relations sociales entre l'entreprise (et ses dirigeants) et les travailleurs. C'est, dans nos écoles, d'autant plus vrai que nous attendons du Pacte toute une série de mesures qui, si elles sont mal implémentées, risquent de bouleverser négativement la vie scolaire pour de très nombreuses années à venir. Nos politiques devraient s'en inspirer : une paix sociale débattue, réfléchie, consentie pourrait être un modèle de bonne gouvernance pour des partis politiques arc-boutés sur leurs préjugés, leurs programmes figés et leurs ukases !

La mise en œuvre du Pacte au sein des équipes éducatives nécessite grandement le recours indispensable aux organes de concertation.

Ce Pacte, d'aucuns – à travers, par exemple, le problème de la charge de travail des enseignants – voudraient en faire la dernière mouture du manuel du parfait petit dictateur.

J'ai toujours dit que le Pacte serait d'autant plus facilement accepté par les enseignants si le PO et directeurs

leur faisaient confiance dans leur façon de se l'approprier. Hélas, ce n'est pas toujours le cas. On le voit bien avec cette problématique qui crispe les équipes : la définition des prestations.

Au vu de la situation actuelle, il a été très logiquement décidé de reporter à l'automne les élections sociales prévues en mai prochain. Les procédures engagées jusqu'à aujourd'hui sont suspendues ; toutes les listes déposées restent valables pour le scrutin lorsqu'il aura lieu.

Les organes actuellement en place et les RT rédigés il y a quatre ans restent évidemment d'application jusqu'à la tenue du scrutin à l'automne.

Dans les ICL et les CE, lorsqu'ils seront élus, on discutera RT ; il leur appartiendra d'adopter ensemble au consensus un document qui, s'il respecte le RT cadre proposé par les Commissions paritaires, apaisera les salles de profs et tiendra compte des réalités d'exercice du métier au quotidien.

Partant de là, il faut avoir constamment à l'esprit que le RT lie une équipe à l'école pour longtemps et, donc, que l'on n'apportera jamais assez de soin à bien le rédiger... surtout en ce qui concerne la charge de travail et les prestations. Après les élections sociales actuellement reportées à l'automne, il faudra impérativement que les organes nouvellement élus s'attaquent à ce problème.

Mais pour cela, l'APPEL est sur le terrain avec vous, par l'intermédiaire de vos délégués, vos élus et les formations qu'elle propose tout au long de l'année.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander un conseil ou un renseignement auprès de nos permanents ou de vos présidents régionaux.

Prenez soin de vous en cette douloureuse période d'inactivité forcée !

[Jacques Morisot, président, mars 2020]

| Entre guillemets

Guy Haarcher :

La laïcité

« La laïcité pour moi, c'est l'idée qu'on vit dans une société de parfaite égalité entre croyants et non-croyants, garantie par l'État. C'est quelque chose qui peut nous rassembler tous. (...) Le mot « laïcité » devrait nous rassembler tous. C'est ça le véritable enjeu. Dans notre pays, même s'il y a des controverses, on est libre de penser et de croire ce qu'on veut. Mais, ce qui semble aller de soi ici n'existe pas dans un certain nombre de pays. C'est le produit de combats, non pas anti-religieux, mais contre un État qui voudrait imposer une conception spirituelle du monde, qu'elle soit religieuse ou pas. Moi, je défends une laïcité politique qui n'est ni pro ni anti-religieuse. »

Rôle de l'école en matière d'éducation de la raison critique

« Les profs sont souvent démunis. Il faut leur donner des outils pour cela. Aujourd'hui, non seulement il faut (ré)éduquer à la pensée critique, mais on doit surtout le faire en tenant compte du fait qu'on n'a plus tous les mêmes sources d'information. On ne regarde pas tous le (même) JT, on ne lit pas le (même) journal. On n'a plus de réalité commune. On est chacun dans son propre tunnel médiatique. Cela devient difficile d'avoir une conversation en famille ou en classe, chacun ayant regardé des choses différentes. C'est très fragmenté. (...) La plupart des jeunes n'abordent plus aucune thématique un peu en profondeur. Manifestement, il faut une éducation à ça. Les « digital natives » sont très à l'aise avec toutes les techniques d'information, mais ils ne s'informent pas nécessairement bien. C'est l'école qui doit se charger de ça. »

[Entrées libres, février 2020, pp 12-13]

Analyse du Crisp : l'évolution des écoles catholiques

« En dépit de la permanence de l'identité affichée, les écoles catholiques se sont de facto largement déconfectionnalisées. »

« Leur objectif est d'accompagner les enfants et les jeunes dans leur recherche de sens en les ouvrant à la dimension spirituelle. »

« Plus de 70 % des jeunes Flamands fréquentent une école catholique, alors que moins de 5 % de la population se rend régulièrement à la messe dominicale. (...) Les écoles catholiques sont devenues des écoles inclusives qui réunissent chrétiens, musulmans, juifs, autres croyants et humanistes non croyants. »

« L'organisation de l'enseignement en Belgique demeure figée dans un modèle défini à l'époque du pacte scolaire de 1959. »

La chercheuse (Caroline Sägger) cite « La mise en concurrence des établissements, l'absence de programmes unifiés, l'impossibilité d'introduire le cours de philosophie et citoyenneté dans le réseau libre (une revendication laïque) et des distorsions dans le

financement public de l'école (un motif de doléances côté catholique). Les politiques scolaires n'y gagnent pas, dénonce-t-elle, examinées à la lumière du coût-bénéfice pour chaque réseau plutôt qu'en pensant d'abord aux élèves.

Le maintien d'un enseignement catholique justifie la création d'écoles confessionnelles islamiques. (...) Ces écoles qui s'adressent à un seul public d'une seule religion ont rejoint une poignée d'écoles protestantes et juives. (...) Avant, l'école officielle était l'école pour tous, une caractéristique que revendique aujourd'hui aussi l'école catholique. Le projet des nouvelles écoles confessionnelles est différent. « Alors, en promouvant une organisation en piliers, veut-on promouvoir le nouveau développement d'un enseignement strictement confessionnel ? »

[La Libre 22-23 février 2020, p. 10 à propos de « Enseignement : déconfectionnalisé mais toujours bien pilarisé » in POLITIQUE revue belge d'analyse et de débat, n° 110, décembre 2019, pp. 63-66]

Indice des prix à la consommation Prévisions d'inflation (03.03.2020)

Les prévisions d'inflation de mars 2020 à décembre 2021 établies par le Bureau fédéral du Plan se basent sur des observations du SPF Economie jusqu'au mois de février 2020. (...)

L'indice pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public a été atteint en février 2020. Par conséquent, les allocations sociales et les salaires dans la fonction publique seront adaptés au coût de la vie, en d'autres termes augmentés de 2 %, respectivement en mars 2020 et en avril 2020. Selon nos prévisions mensuelles de l'indice santé, le prochain dépassement de l'indice pivot (qui s'élève actuellement à 109,34) par l'indice santé lissé (tel que défini dans la loi du 23.04.2015 concernant la promotion de l'emploi, Moniteur belge du 27.04.2015) devrait se produire en avril 2021. Par conséquent, les allocations sociales et les salaires dans la fonction publique seraient de nouveau augmentés de 2 %, respectivement en mai 2021 et en juin 2021.

[Bureau fédéral du Plan]

Bâtiments scolaires : et si on mutualisait ?

Frédéric Daerden préconise une plus grande mutualisation des infrastructures scolaires, et ce par-delà les réseaux d'enseignement, réseau libre y compris. Pour lui, ce vaste chantier doit être une opportunité de faire des économies, notamment en partageant les infrastructures entre réseaux d'enseignement. « Il faut le dire, il y a aujourd'hui trop de mètres carrés de bâtiments scolaires, ce qui engendre un coût important », a-t-il jugé.

[La Libre, 5 mars 2020, p.6]

Spécificité des centres PMS

« Le pilotage de l'action des centres PMS s'opérera au travers d'une double contractualisation : il s'agit, d'une part, de garantir que les centres PMS prennent en compte les objectifs des écoles liés aux besoins des élèves et, d'autre part, de préserver l'indépendance des centres PMS par rapport aux écoles.

Je compte proposer au secteur PMS une concertation qui prendra forme dans les semaines à venir. »

[Caroline Desir, La Libre, 5 mars, p.6]

Prof, un métier attirant... Demande de profs en explosion...

« Enseigner n'a jamais attiré autant de jeunes. De 15 106 inscrits en 2008–2009, on est passé à 17 531 en 2017–2018 dans les études pédagogiques. « On n'y a jamais inscrit plus d'étudiants que ces cinq dernières années, relève Julien Nicaise de l'ARES (l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur). Même chose du côté des diplômés : il y a près de 4 000 diplômés chaque année depuis huit ans dans ces filières. » (...) « En 1998, 812 000 élèves fréquentaient l'enseignement obligatoire, pour un cadre de 72 000 équivalents temps plein, poursuit le même. En 2018, on comptait près de 870 000 élèves et plus de 81 000 équivalents temps plein. » Conclusion : le nombre d'enseignants (+ 12 %) a évolué plus vite que le nombre d'élèves (+ 7 %). (...) »

« Les politiques très volontaristes et généreuses de ces dernières années ont accentué la pression sur la demande. Les gouvernements ont pris de nombreuses mesures pour augmenter l'encadrement des élèves : encadrement différencié, périodes complémentaires pour les élèves de première et deuxième primaires, dispositif d'inclusion, premier degré du secondaire, dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants et assimilés, etc. : le nombre d'élèves par équivalent temps plein a diminué. »

[La Libre, 8-9 février 2020, p. 9]

Accélération du virage numérique en Wallonie...

« L'école est le lieu et le moment où nous devons garantir à tous un même accès au savoir, et donc, en l'occurrence, au numérique, comme matière en tant que telle, mais aussi comme outil d'apprentissage et canal universel d'accès à l'information.

Les compétences numériques sont aussi un enjeu de compétitivité critique pour la Wallonie, aujourd'hui même, au moment où de très nombreuses entreprises éprouvent des difficultés à recruter des profils disposant de ces compétences, et demain, quand émergeront de nouveaux métiers qui intégreront systématiquement le numérique dans ses dimensions technologiques ou sociétales. »

[Willy Borsus, La Libre, 23 janvier, p. 7]

L'ordinateur à l'école...

« Il faut s'interroger sur l'avantage réel que l'informatique peut apporter. Croire que parce que chaque élève aura son ordinateur il sera plus motivé, je n'y crois pas du tout. D'autant que l'effet de nouveauté qu'on pouvait avoir dans les premières années avec une tablette est désormais dépassé. Deuxièmement, même si l'élève doit être acteur de la construction de son savoir, cela ne veut pas dire qu'il doit être seul devant son écran. Un processus qui se fait par l'échange entre un enseignant et un apprenant, ainsi qu'entre les apprenants eux-mêmes. C'est bien plus par un dialogue en classe que se construisent et se partagent les savoirs, que par la recherche individuelle sur son ordinateur.

Vous pouvez chercher des dates sur Wikipédia, mais comprendre l'Histoire est autre chose que lire un article sur l'Histoire. C'est un processus qui nécessite une relation didactique entre l'enseignant et les élèves; une relation qui est essentielle et ne peut être remplacée par une relation entre l'individu et une machine.

Quand on gratte un peu les forces qui sont à l'œuvre derrière cela, on voit qu'il y a un certain nombre de lobbies qui poussent à présenter la transition numérique dans les écoles comme un mouvement nécessaire, inévitable, auquel on ne peut pas échapper... »

[Nico Hirtt de l'Aped, La Libre, 23 janvier 2020, p. 38]

Etudiants français dans le supérieur

« Quelque 20 000 étudiants de nationalité française étudient actuellement dans notre enseignement supérieur.

Même si on estime le coût moyen par étudiant à 7 000 euros, le coût des étudiants français est un coût relatif. L'enseignement supérieur est en effet financé en enveloppe fermée et celle-ci ne fluctue pas en fonction du nombre d'étudiants.

Je me suis entretenue avec la commissaire européenne en charge de l'Enseignement supérieur, qui s'est montrée attentive à ce poids. Prochainement, je rencontrerai aussi mon homologue française, Frédérique Vidal. »

[Valérie Glatigny in La Libre, 5 mars 2020, p. 6]

Nouveautés

CZGE et CCGE

Cette année est entrée en vigueur un projet pilote qui permettrait de lutter contre la pénurie d'enseignants. Les enseignants qui sont nommés et qui seraient en perte partielle de charge ou en perte totale ne prendront leur réaffectation qu'en septembre 2020 si l'emploi, comme c'est souvent le cas, est occupé par un temporaire. Le temporaire pourra acquérir une année d'ancienneté de service. On ne réaffectera pas non plus un enseignant qui serait mis en dispo et qui prendrait la place d'un temporaire qui pourrait être nommé l'année scolaire prochaine.

Chambre de l'expérience utile

Cette chambre permet aux enseignants qui ont travaillé dans le privé comme salarié ou indépendant de faire valoir leur ancienneté pour ce travail. Pour rappel, car cela a déjà fait l'objet d'un article dans un Appel Info antérieur, un menuisier qui a été indépendant pendant 10 ans et qui arrive dans l'enseignement pour enseigner des cours accrochés à la fonction CT menuiserie DI ou DS, sera payé comme s'il avait enseigné déjà depuis 10 ans. Lors de la réunion de la commission de traitements qui a eu lieu ce 27 novembre 2019, il a été aussi ajouté que le pot DPPR de ce membre du personnel augmentait lui aussi de 10 mois comme si cette personne avait enseigné pendant 10 ans.

J'invite tous les affiliés qui pourraient faire valoir une reconnaissance d'expérience utile à introduire un dossier à la dite chambre. Pour voir si vous êtes dans les conditions, il suffit de lire la circulaire 6644. Vous pouvez introduire votre dossier par internet en utilisant l'application VALEXU. Pour ceux qui auraient des difficultés pour introduire leur dossier, ils peuvent m'envoyer un mail :

paul.tysebaert@cgslb.be

Prochaine réunion de la chambre : 17.12.19

CITICAP

La dernière réunion de la CITICAP (commission inter-réseau de titres et capacités) a eu lieu le 12 novembre 2019. Lors de cette réunion, comme à chaque réunion de CITICAP, les groupes de travail Titres et Accroches ont fait leur rapport. Certains titres ont donc été reclassés, d'autres déclassés. Certains cours ont eu une double accroches alors qu'avant ils n'avaient qu'une simple accroche. Ces modifications ont été intégrées dans Primoweb.

Il convient d'aller voir régulièrement sur Primoweb pour voir si votre titre n'a pas été reclassé ou déclassé. Par exemple, avec votre diplôme vous étiez considéré comme TP pour la fonction et maintenant vous êtes TS (reclassement). En général, la modification est répercutée la semaine qui suit la réunion de la CITICAP.

Prochaine réunion CITICAP : 21.01.2020 |

[Paul Tysebaert]

Le burn out ... Tous concernés! Et si on en parlait ?



« Je ne sais plus où donner de la tête; je cours dans tous les sens; je me sens débordé-e., dispersé-e., insatisfait-e de mon travail... jamais parfait; jamais fini... »

« Il m'était tout à fait impossible d'envisager l'idée de retourner travailler. C'était comme si mon corps refusait brusquement d'obéir à mon cerveau. Mes muscles étaient devenus si lourds que lever les bras me semblait impossible. »

Les enseignants sont de plus en plus confrontés à des situations générant du stress : augmentation de la charge de travail, impuissance face à certaines situations relationnelles liées soit au profil de certains élèves, soit au « management » de certaines directions. Faire abstraction des difficultés rencontrées dans l'environnement

professionnel une fois la journée terminée n'est pas chose aisée. Il ne suffit pas de fermer la porte pour faire baisser la pression !

L'INAMI recensait 25400 travailleurs en invalidité pour cause de burn out rien que pour l'année 2018. Depuis cinq ans, ce chiffre ne fait qu'augmenter. Le burn out est un phénomène dont on parle de plus en plus. C'est l'un des fléaux du XXIème siècle. Ceux qui ne l'ont jamais vécu se disent que ça ne leur arrivera pas ... il suffit de rester vigilants pour éviter de se laisser tomber dans ce gouffre. Le problème c'est que la personne souffrant de burn out met, en moyenne, quatre mois à s'en rendre compte. Il y a toute une période de déni où l'on met en place des stratégies de survie. Et puis, un jour, le corps dit STOP et tout s'écroule !

Qu'est-ce que le burn out exactement ?

Il est défini comme un syndrome d'épuisement professionnel. Ses symptômes de fatigue, d'anxiété, de stress ingérable, de dépersonnalisation et de sentiment d'incompétence dressent le portrait de personnes qui ont trop donné sans recevoir ce dont elles avaient besoin. Elles se sont souvent oubliées sans toujours avoir le choix de faire autrement.

Les conséquences de ce stress intense a des répercussions sur le plan mental (baisse de la motivation, anxiété, dépression...), sur le plan émotionnel (irritabilité, hypersensibilité), sur le plan énergétique (fatigue chronique...) et sur le plan physique (tensions au niveau du système musculo squelettique, troubles du sommeil, troubles digestifs, migraines, troubles alimentaires, baisse de l'immunité, problèmes cardio-vasculaires...).

Il est URGENT de prendre soin de soi en commençant peut-être par en parler en mettant des mots sur nos ressentis, sur nos inquiétudes. Partager avec d'autres son expérience. Trouver un espace pour aller chercher des réponses aux questions que l'on se pose. Expérimenter des méthodes pour apprendre à faire baisser la tension.



Découvrir des techniques qui pourraient nous apprendre à rebooster nos ressources pour se rendre peut-être compte que finalement, le burn out peut devenir notre meilleur ennemi car il nous aura probablement donné la force et le courage de changer certaines choses qui nécessitaient un réajustement... une nouvelle façon de concevoir notre vie et ouvrir ainsi de nouvelles portes pour un mieux-être au travail mais pas seulement! |



Création d'une cellule burn out

Sensibles à cette problématique, Thierry Davister et Antonia Varisano proposent aux affiliés de l'APPEL, qui seraient intéressés et/ou concernés, une cellule qui se réunira une fois par mois.

Objectifs

- Soutenir les personnes dans leurs démarches administratives en leur fournissant des informations.
- Partager sa propre expérience afin de sortir de l'isolement.
- Retrouver un espace de parole pour vivre un moment de convivialité.
- Partager des informations sur le sujet.
- Découvrir des outils variés pour développer des ressources et mettre en place des stratégies gagnantes (confiance en soi, estime de soi, gestion du stress...)

Outils utilisés

- La kinésiologie
- La sophrologie caycédienne
- La méditation
- La programmation neuro linguistique
- L'expression artistique
- Le photolangage
- Les ateliers d'écriture.

Nombre de personnes

Maximum 12 personnes

Date de la première réunion

Le vendredi 24 avril 2020

Tenue décontractée.

« Tout ce qui se dira dans le groupe restera dans le groupe. »

Heures

- Accueil : 9 h 45
- De 10 h à 15 h
- Pause repas : de 12 h à 12 h 45
- Sandwiches et boisson offerts

Lieu des réunions

Boulevard Poincaré, 72-74 à 1070 Bruxelles

A dix minutes à pied de la gare du Midi.

Inscriptions

davisterthierry@gmail.com

antoniavarisano@gmail.com

Un mail de confirmation vous sera envoyé.

Un congé syndical vous sera transmis sur simple demande

Demande d'informations

Thierry Davister | 0477 87 02 58
Enseignant, kinésologue

Antonia Varisano | 0473 55 12 15
Enseignante, sophrologue et praticienne en PNL
et en hypnose ericksonienne



Le confinement n'empêche pas un coup de g... salutaire

Nous avons préparé un Appel-Info « normal » avec des infos « normales », concernant, entre autres, les élections sociales qui auraient dû se tenir en mai prochain.

Ce ne sera pas le cas.

Un bouleversement, comme celui que nous vivons actuellement, c'est, de ce que je me souviens, du jamais vu.

Les générations qui ont connu la seconde guerre mondiale racontaient volontiers que le monde s'était arrêté de vivre le 10 mai 1940. A la libération, ce monde ne fut plus jamais le même : les standards de vie, les intérêts et préoccupations, les regards portés sur l'environnement, la société, la chose publique sont devenus totalement différents.

On a dit qu'il y avait eu un avant et un après 40-45.

Je ne dirai pas que la pandémie qui nous touche aujourd'hui est à ce point grave qu'elle altérera complètement la marche du monde dès qu'elle sera terminée.

Mais est-on certain qu'elle se terminera aussi vite que certains le laissent entendre ou espérer ? Dira-t-on aussi qu'il y aura un avant et un après le coronavirus ?

Quand cette épidémie touchait des pays lointains ou moins lointains, nous ne nous sentions pas concernés par la gravité des événements ; nous étions alors dans l'insouciance et l'indifférence ; « ça n'arrive qu'aux autres ! ». Non, ça n'arrive pas qu'aux autres.

A l'heure où j'écris ces mots, je ne sais pas de quoi seront faits demain ou après-demain. L'épidémie ne fait que commencer et les mesures de prévention et protection dureront sans doute plus longtemps que prévu. Je ne suis pas un spécialiste de la chose, mais on ne résoudra pas, en Belgique, en 2 ou 3 semaines, ce que dans d'autres pays on n'est pas parvenu à faire en quelques mois... même si on a un système sanitaire performant et organisé (malgré les coupes sombres effectuées dans le secteur lors des années précédentes).

Quelles leçons est-il possible de déjà tirer aujourd'hui ?

Je ne suis ni politologue, ni épidémiologiste, ni philosophe. Citoyen lambda, voici ce que je pense en toute modestie.

En premier lieu, le blocage politique qui perdure depuis les élections de mai 2019 (et même depuis la chute du gouvernement en décembre 2018) semble, dans les circonstances actuelles, résolu puisque, enfin !, s'est constitué un gouvernement « normal ».

Est-ce à dire, qu'une fois le problème sanitaire derrière nous, la situation politique sera définitivement apaisée et les jeux politiques rangés aux oubliettes ? Ce serait s'illusionner très fort que de le croire. Chassez le naturel, il revient au galop. Face aux défis, ces jeux politiques ont été remisés au placard ; mais quand la situation sera normalisée, ils reviendront au galop, les antagonismes resteront criants et les blocages assurés.

En second lieu, nous vivons un paradoxe étonnant : nous sommes appelés à moins nous côtoyer et nous apprenons à mieux vivre ensemble, à répéter des gestes de solidarité. Ce confinement a comme conséquence, parmi beaucoup d'autres, de nous laisser voir l'essentiel et de relativiser les choses. Quand tout sera fini (?), nous retrouverons le « chacun pour soi », l'égoïsme sociétal, la frilosité dans nos relations humaines. Nos bonnes dispositions auront tenu ce que dure une crise... Quant tout sera fini (?), de retour dans nos écoles, il nous faudra peut-être recommencer à zéro et réapprendre à nos élèves ce que sont la solidarité, l'ouverture, la tolérance.

En troisième lieu, on nous a prouvé que la recherche et les progrès scientifiques passent inévitablement par la coopération sans frontière (quelle qu'elle soit), entre laboratoires privés et équipes universitaires. Etait-il

de pousser de temps en temps

besoin de souligner que cette coopération est le parfait exemple de ce que devrait être la coopération politique entre régions ou entre états. Tout le monde est d'accord pour admettre deux choses : le sous-investissement dans la recherche (comme dans l'enseignement, d'ailleurs) est une injure au bon sens ; la maladie n'a pas de frontière et certains se sont rendu compte qu'il fallait harmoniser les consignes de sécurité.

En quatrième lieu, notre système de santé publique, qu'il soit géré par les autorités fédérales ou les entités fédérées, a retrouvé sa pleine capacité réactive dès le moment où les autorités fédérales ont imposé à tous les mêmes conditions de lutte contre la maladie.

Cela prouve aussi qu'un système de sécurité sociale sera fort et efficace s'il est lui aussi géré par un état fédéral fort pour qui la solidarité interpersonnelle est le lien indispensable du bien vivre ensemble dans une société moderne digne de ce nom.

A l'heure de la mondialisation tout azimuth (loisirs, économie, culture, transports, politique), on oublie facilement qu'il est parfois nécessaire de revenir à ce qui est proche de nous, de séparer le nécessaire

de l'accessoire ; cela signifie : se mettre en mode « survie ». Sauve qui peut ! Chacun chez soi ? Bien sûr que non. Mais notre première réalité de vie, c'est d'abord autour de nous : nos proches, nos amis, notre environnement...

Quand nous retrouverons nos élèves dans quelques semaines (?), mois (?), il ne sera pas vain de mener avec eux une réflexion approfondie sur les enjeux géopolitiques de la mondialisation par rapport aux circuits économiques courts, à la protection de l'environnement quotidien.

Il sera nécessaire de dresser avec eux le bilan de ces longues journées passées à ne pas vivre comme d'habitude c'est à dire dans l'insouciance, la légèreté, le repli sur soi, l'égoïsme des nantis...

Est-on cependant certain que ces journées « spéciales » ne seront pas qu'une parenthèse dont, une fois qu'on en sortira, on oubliera nos bonnes résolutions ?

Notre système sanitaire est performant par rapport à ce qui se passe ailleurs où l'on a très vite accumulé les faiblesses et les limites.

Notre système est performant à condition que chacun se sente responsable de la santé des autres dans le respect de réglementations homogènes.

Quel travail à réaliser sur les concepts de co-responsabilisation, d'ouverture, de tolérance et d'humanisme ! Ces jeunes que nous côtoyons chaque jour seront demain les décideurs et les politiques qui façonneront notre monde. Ils devront savoir ce que signifie « bien public ».

J'ai voulu partager avec vous ces quelques réflexions à propos d'une situation hors norme et d'une exceptionnelle gravité. Plus que jamais les solidarités interpersonnelle et intergénérationnelle sont le ciment d'une société moderne, humaine et performante. Celle que nous devons faire connaître.

Quand le moment sera venu, nous reparlerons avec vous de notre vie syndicale qui, malgré elle, a dû s'interrompre : les élections sociales, le congrès. Entretemps les problèmes de chacun demeurent, même s'ils ont été provisoirement mis entre parenthèses.

C'est une mauvaise passe, mais nous en sortirons plus forts, plus solidaires. |

[Jacques Morisot, mars 2020]

Coronavirus

Circulaire 7485 (Lise-Anne Hanse, Administratrice générale)

Le développement du coronavirus Covid-19 dans plusieurs pays pouvant constituer des lieux de vacances ou de voyages scolaires suscite de nombreuses interrogations quant à l'organisation de la rentrée du 2 mars prochain. Le cabinet de la Ministre de l'Éducation s'est mis en contact avec les équipes du Ministre des Affaires étrangères et de la Ministre de la Santé publique à ce sujet afin d'adopter, en temps réel, une position conforme aux recommandations des autorités compétentes.

Pour ce qui concerne les voyages, le SPF Affaires étrangères ne préconise pas l'annulation des déplacements dans les pays où des cas de Covid-19 ont été décelés. Aucune mesure générale d'annulation n'est donc envisagée à ce stade. Toutefois, la prudence est évidemment de rigueur si des voyages sont prévus dans les zones où de nombreux cas ont été recensés, en particulier si des restrictions ont été adoptées par les autorités locales (exemple : la situation des 11 municipalités italiennes).

Je vous invite donc à prendre connaissance de manière attentive et systématique des avis de voyage et les recommandations du SPF Affaires étrangères via leur site internet :

https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination

Les avis de voyage sont mis à jour très fréquemment en fonction des informations les plus récentes dont disposent les autorités consulaires. Chaque pouvoir organisateur est appelé à prendre attitude sur base de ces informations en fonction des voyages projetés.

Pour ce qui concerne la tenue de la rentrée, les conseils repris le site du SPF Santé publique (www.info-coronavirus.be/fr) sont d'application. A ce jour, le SPF santé publique ne recommande pas de mesures spécifiques au-delà de ces conseils. Il faut notamment souligner que si un enfant ou un membre de l'équipe éducative tombe malade dans les 14 jours suivant son retour de voyage ou une exposition au virus, il est tenu de rester à la maison, contacter le médecin de famille par téléphone et mentionner les antécédents de voyage et les symptômes de l'enfant. Le médecin de famille pourra évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.

Par ailleurs, je vous rappelle quelques simples règles d'hygiène afin d'éviter la diffusion de virus en général (virus de la grippe, coronavirus,...) :

- se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ;
- toucher le moins possible la bouche, le nez et les yeux ;
- couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier jetable quand vous éternuez ou tousssez ;
- éviter le contact avec des malades. Le cabinet de la Ministre de l'Éducation restera en contact avec les autorités compétentes pour apprécier, en temps réel, l'évolution de leurs recommandations.

Circulaire 7493 (Caroline Desir, Ministre de l'Éducation)

Que faire face à un cas suspecté ou avéré de Covid-19 ?

Les recommandations du SPF Santé publique restent à ce stade inchangées. Les conseils repris sur le site www.info-coronavirus.be/fr demeurent d'application.

Si un enfant ou un membre du personnel tombe malade dans les 14 jours suivant son retour de voyage, il est tenu de rester à la maison. Un contact avec le médecin de famille doit être pris par téléphone et il doit être fait mention des antécédents de voyage et des symptômes de l'enfant ou du membre du personnel concerné. Le médecin de famille pourra évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.

Si un enfant ou un membre du personnel est un cas confirmé de Covid-19, le service de surveillance des maladies infectieuses de la Région prendra d'initiative contact avec les interlocuteurs compétents au sein du pouvoir organisateur afin de les informer de l'ensemble des mesures à prendre.

D'une manière plus générale, je tiens à souligner que le SPF Santé publique considère que, tant que notre pays compte un nombre limité de cas, il est suffisant d'isoler les patients et d'être attentif aux symptômes des personnes qui ont été en contact avec ceux-ci. Aucune mesure de fermeture d'école n'est donc envisagée à ce stade.

Contrôle des absences des élèves

En ce qui concerne les absences des élèves dans le contexte lié au développement du Covid-19, celles-ci peuvent être de deux ordres : - soit l'élève absent est couvert par un certificat médical : son absence est donc justifiée ; - soit l'élève absent n'est pas couvert par un certificat médical. Dans ce cas, le Chef d'établissement pourra considérer les absences de l'élève comme justifiées si elles relèvent de « circonstances exceptionnelles liées à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports » prévues

par l'article 9, §3 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 mai 2014 .

Dans le contexte lié au développement du Covid-19, le Chef d'établissement pourra élargir la notion de « circonstances exceptionnelles » à des cas non listés par l'Arrêté précité. La durée maximale de l'absence liée au Coronavirus est également laissée à l'appréciation du chef d'établissement. En dehors de ce contexte, la réglementation relative aux absences non justifiées s'applique.

Il revient au pouvoir organisateur de prendre attitude quant au maintien du voyage sur cette base. Par ailleurs, au regard des circonstances exceptionnelles liées au développement du Covid-19, lorsque les séjours pédagogiques avec nuitées doivent se dérouler à l'étranger, les modalités d'application relatives aux taux minimums obligatoires de participation prévus par la circulaire 6289 du 3 août 2017 sont suspendues tant que la phase 2 du plan de gestion de risque du SPF Santé publique est en cours ou si la phase 3 venait à être activée.

Call center

La Fédération Wallonie-Bruxelles se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations sur des aspects de l'organisation des établissements face au Covid-19 en lien avec les législations et réglementations propres à l'enseignement. Pour toute information concernant les absences des élèves ou la prise en charge du coronavirus dans les écoles, vous pouvez donc contacter la Fédération Wallonie-Bruxelles via le **0800 20 000**. Ce numéro ne se substitue pas à celui mis en place par le SPF Santé publique, il vise à apporter des indications complémentaires pour toute question particulière liée au fonctionnement des écoles. |

Lorsque la psychologie cognitive constats et recommandations

En février 2020, Serge Dupont et Pierre Bouchat, de l'UCL, l'ULB et la HE Galilée, produisent pour le GIRSEF (Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation) un texte critique et éclairé sur les choix pédagogiques posés par la Communauté française, dans le décret Missions, en faveur de l'approche par compétence, de la pédagogie de la découverte et de la différenciation. Ces choix visaient à répondre à des problématiques bien réelles (savoirs morts ou inégalités). De récentes synthèses en psychologie cognitive viennent cependant questionner ces approches pédagogiques.

Il apparaissait, en 1997, que la réponse aux difficultés nombreuses et générales connues par les élèves (oubli des connaissances transmises, incapacité de les utiliser dans de nouvelles situations, les élèves récepteurs passifs, écarts de performance importants entre élèves favorisés et défavorisés) se trouvait dans des pédagogies qui, d'une part, placent l'élève dans des situations où il mobilise ses connaissances, émet des hypothèses, découvre par lui-même ou en petits groupes et, d'autre part, sont attentives aux spécificités de chacun. Ces choix étaient-ils justifiés ? A l'époque, on pouvait le penser. Qu'en est-il aujourd'hui de l'approche par compétence, la pédagogie de la découverte et la différenciation ? Deux questions se posent : quelle est l'influence de l'approche sur l'apprentissage de compétences ? Quelle est l'influence de l'approche sur l'apprentissage des élèves originaires de milieux défavorisés ?

L'approche par compétence

Il fallait donc fixer les socles de compétences et les compétences terminales (fin de cursus). On luttait contre les savoirs morts, les connaissances inertes ; on retournait au sens premier du savoir qui est de permettre de répondre à des questions concrètes à l'école et en dehors. Les savoirs sont donc toujours présents dans les compétences, mais ils sont orientés vers l'action et l'utilité. Les élèves doivent devenir des chercheurs en herbe capables d'être critiques de manière générale. On a estimé à tort que l'on pouvait enseigner des compétences générales en les coupant en partie des connaissances.

Il y a un lien évident entre les connaissances et les compétences générales (intelligence, résolution de problèmes, créativité, esprit critique).

- Le développement de l'enfant correspond à une évolution orientée vers une meilleure adéquation au réel ; l'enfant progresse vers un développement cognitif optimal (Piaget, Spencer), de façon naturelle, indépendamment des connaissances.
- Les compétences, par contre, dépendent des connaissances ; la connaissance d'un domaine est le meilleur prédicteur de la compétence dans ce domaine. Cela met en évidence le rôle joué par la mémorisation, la connaissance. A titre d'exemple, les sujets comprennent mieux ce qu'ils lisent quand ils connaissent la thématique abordée ; c'est la familiarité avec un thème qui prédit le mieux la compétence en lecture.

s'intéresse au décret Missions :

Même l'esprit critique doit reposer sur un socle de connaissances dans le domaine concerné – mais pas seulement, cette compétence dépend également d'une attitude sceptique, de capacités métacognitives et d'une ouverture d'esprit.

Une grande partie des compétences trouve son origine dans les connaissances à partir d'un sujet particulier ; (d'après Willingham), la culture générale permet d'enrichir le vocabulaire, de comprendre les liens logiques implicites, de regrouper les informations et de comprendre les phrases ambiguës, et ce faisant de faciliter grandement la compréhension écrite générale. La culture générale est essentielle à l'apprentissage de compétences générales. Si on diminue la part des connaissances factuelles dans les référentiels, on risque de compromettre l'apprentissage de compétences en compréhension écrite, en analyse ou en critique. Des élèves issus de milieux défavorisés pâtissent-ils de cette diminution des connaissances dans les référentiels ? Ils partent en effet avec un déficit important de connaissances (déficit de vocabulaire, manque de culture générale).

Si l'école diminue la part des connaissances – formant le socle de la culture générale – dans les référentiels, elle risque de creuser l'écart entre les élèves issus de différentes classes sociales. Le rôle des connaissances dans le développement de compétences est fondamental. Il faut donc maîtriser un minimum de la langue française et de ses subtilités.

Malheureusement, la part des connaissances dans les référentiels a diminué au profit des compétences

générales, parfois déconnectées des connaissances. Ce glissement vers les compétences risque paradoxalement de compromettre l'apprentissage de compétences et d'augmenter l'écart entre élèves originaires de milieux défavorisés et privilégiés. Il faut donc trouver un équilibre dans chaque référentiel entre les connaissances et les compétences.

La pédagogie de la découverte ou socioconstructiviste

J.Dewey propose de remplacer l'enseignement traditionnel par une pédagogie faite d'expériences et d'activités choisies librement. L'enfant comprendra mieux les concepts par un apprentissage actif, l'expérience ; il pourra les appliquer à de nouvelles situations. Il faut donc créer des situations propices à l'apprentissage. L'élève sera actif, il réfléchira et découvrira par lui-même. Piaget insiste : « Chaque fois que l'on enseigne prématurément à un enfant quelque chose qu'il aurait pu découvrir par lui-même, on lui empêche de l'inventer et donc de comprendre complètement ».

Il faut créer des situations, faire découvrir des sujets : le maître est un accompagnateur et non plus un maître savant.

Mais attention ! La découverte « pure » offre très peu de guidance aux élèves ; la découverte « guidée » comprend une part d'enseignement explicite. Une expérience menée par Kiah et Nigam a démontré que les performances du groupe « instruction » sont nettement meilleures dans la réalisation de la tâche aussi bien que dans le transfert

vers une nouvelle tâche. La découverte guidée (et la pédagogie explicite) serait donc plus efficace que la découverte « pure ». Pourquoi ?

Cela ne correspond pas au fonctionnement de la cognition humaine et de la mémoire de travail.

Celle-ci connaît deux limites importantes : elle ne gère qu'un nombre limité d'informations en même temps ; les informations n'y restent que quelque temps. Il faut éviter d'être face à trop de nouvelles informations en même temps.

La pédagogie explicite (ou de découverte guidée) s'appuie sur les connaissances déjà existantes en présentant à petites doses de nouvelles informations, correspond au fonctionnement de la cognition humaine ; elle est plus efficace.

Selon Guilmois, la psychologie cognitive nous invite à beaucoup de prudence ; l'enseignant place ses élèves dans des situations stimulantes, crée des activités riches, est attentif à graduer les épreuves, à corriger les erreurs, à expliquer certains points plus ardues, à montrer des exemples de résolutions et à baliser chaque activité. « Il ne suffit pas de confronter les élèves seuls ou en petits groupes à des problèmes ou de les faire discuter ensemble pour qu'ils apprennent quelque chose ».

La pédagogie différenciée

Remontons à J.J.Rousseau pour qui l'éducation ne doit pas transcender l'enfance mais s'adapter à elle. Les idées de Rousseau ont été actualisées. Il faut s'adapter aux spécificités de chaque enfant ce qui permet de lutter contre l'échec scolaire et les inégalités, accroître la motivation et l'engagement des élèves. Nous savons que les intelligences sont multiples ou les styles d'apprentissage différents ; à chaque enfant, une méthode : il apprendra mieux et se sentira plus estimé (Perrenoud).

Par le décret Dupuis (2000), on a beaucoup insisté dans les hautes écoles sur les cours de différenciation, ces idées ont évidemment percolé chez les enseignants du primaire et du secondaire.

Bien que l'on ait essayé depuis plus de quarante ans de valider ces propositions théoriques, il a été démontré (Bruyckere, Kirschner, Huslof 2015) qu'il n'y avait aucun bénéfice à s'appuyer sur les supposés styles

d'apprentissages ou formes d'intelligences. Une telle approche, au contraire, peut même influencer négativement l'apprentissage. « L'enseignement 'tue' l'apprentissage quand la méthode correspond à un style d'apprentissage préféré mais inefficace ».

Mais, danger : on présente l'intelligence comme quelque chose d'inné et non comme le fruit des efforts et du travail.

Selon Galand, la seule différenciation qui peut avoir du sens est celle qui s'appuie sur les connaissances des élèves, on pourra ainsi graduer au mieux les épreuves (en évitant la surcharge de la mémoire de travail évoquée ci-dessus).

L'insistance sur la différence n'est pas sans risque pour les élèves originaires de milieux défavorisés. Romainville (2019) l'a bien montré. « Si un professeur se rapproche trop de ses élèves, de leurs intérêts, de leurs besoins ou des formes propres de leur esprit, il risque de compromettre leur apprentissage ; les bonnes intentions ne produisent pas toujours les meilleurs effets ».

La psychologie cognitive montre en revanche que les élèves sont plus semblables dans leur manière d'apprendre que différents et que s'appuyer sur ces supposées différences ne semble pas être une stratégie optimale.

Il y a évidemment matière à débat...

La Communauté française a privilégié l'approche par compétence, la pédagogie différenciée, la pédagogie de la découverte. Ces choix étaient des tentatives de réponses à des problématiques bien réelles (savoirs morts, connaissances inertes, inégalités).

Rien ne prouve la plus-value de ces approches par rapport à d'autre ; au contraire on risque de creuser les écarts entre élèves originaires de milieux privilégiés et défavorisés. On a trop diminué les connaissances dans les référentiels. Après l'adoption en 1989 de la loi Jospin, les résultats des élèves français ont fortement baissé et les inégalités ont augmenté.

On sait qu'un enseignement systématique, progressif et explicite est plus efficace auprès des élèves issus de milieux défavorisés.

Le débat porte aussi sur l'utilisation des technologies numériques (qui affectent particulièrement les capacités linguistiques et attentionnelles des jeunes). La finalité de l'école est-elle de créer des travailleurs pour l'économie numérique ? Où sont les bienfaits du numérique à ce niveau ?

L'utilisation des tablettes, ordinateurs et autres smartphones en classe risque de compromettre l'apprentissage des élèves et d'attaquer leur système attentionnel.

Il est proposé d'investir à raison de deux heures par semaine dans le dispositif RCD (Remédiation, Consolidation, Dépassement), ce qui semble pertinent au regard des recherches évoquées. Ce dispositif sera à même d'aider les élèves les plus faibles à combler leur retard.

Le Pacte ajoute quelques nouvelles compétences dans les programmes comme la créativité ou l'esprit d'entreprendre. On postule que ces compétences peuvent se développer indépendamment des connaissances, ce qui est un postulat erroné. L'expertise dans un domaine est une condition nécessaire (mais pas suffisante) de la créativité. Le novice, s'il veut un jour devenir créatif, doit passer par une longue phase d'apprentissage.

Le Pacte, une fois de plus, promeut, dans le cadre du tronc commun, un retour aux connaissances, ce qui nous semble positif.

Revenir aux connaissances implique cependant de réfléchir à l'élaboration de référentiels pertinents dans une démocratie qui permettent aux élèves d'assimiler une culture générale suffisante pour comprendre tous les enjeux (économiques, politiques, environnementaux, géopolitiques, religieux ou scientifiques) qui affectent la « cité ».

Il faut donc affronter une sélection de connaissances : scientificité, universalité, économie, progressivité.

Il ne s'agit pas, bien évidemment, de « bourrer le crâne » des élèves mais de s'assurer que l'école permette à chacun d'acquérir un ensemble de savoirs pertinents dans une démocratie sur lesquels viendront se greffer des connaissances plus pointues.

Les élèves doivent comprendre que les fondamentaux humains (la raison et les sentiments) transcendent les frontières et les classes sociales.

« Quant aux élèves originaires des milieux défavorisés ce retour aux connaissances peut leur donner, à la condition bien sûr qu'il s'accompagne de dispositifs de soutien adaptés, les moyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent et par conséquent de contribuer pleinement à la société démocratique ».

Gramsci (1978) défendait une école unique centrée sur l'idéal humaniste.

Et, enfin, pour en revenir à la pédagogie, les auteurs défendent une approche variée et pertinente. Il faut apprendre à disséquer des arguments, à se poser des questions, à être sceptiques. Les pédagogies utilisées seront multiples : de l'explicite, des projets (découverte guidée), des enquêtes (avec des balises) et du questionnement socratique. Il faut éviter les attitudes dogmatiques qui affirment qu'il n'y a qu'une seule manière d'apprendre. |

[Jacques Morisot,
« Les cahiers du Girsef, février 2020 »]

Coin « Circulaires »...

Enseignement Libre Subventionné

TYPE DE CIRCULAIRE + PÉRIODE DE VALIDITÉ

Ad : circulaire administrative

Info : circulaire informative

Circulaire 7405 du 12.12.2019 (Info)

Attributions des membres du Service général de l'Inspection.

Circulaire 7423 du 10.01.2020 (Ad)

Directives relatives à l'engagement de personnels APE alpha dans l'enseignement de promotion sociale pour l'année 2020.

Circulaire 7424 du 10.01.2020 (Ad)

Directives relatives à l'engagement de personnels PTP dans l'enseignement de promotion sociale en Région wallonne pour l'année 2020.

Circulaire 7434 du 15.01.2020 (Info)

Information à destination des écoles concernant l'élaboration de leur plan de pilotage.

Cette circulaire a pour objectif de fournir des informations aux écoles sur l'encodage et le contenu du plan de pilotage.

Circulaire 7443 du 27.01.2020 (Ad)

Addendum à la circulaire n° 7176 du 13 juin 2019 – Circulaire de rentrée des membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé – Année scolaire 2019 – 2020.

Circulaire 7444 du 27.01.2020 (Ad)

Addendum à la circulaire n° 7236 du 11 juillet 2019 – Circulaire de rentrée des membres du personnel de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé, et artistique de plein exercice – Année scolaire 2019 – 2020.

Circulaire 7457 du 07.02.2020 (Ad)

Propositions de structures pour l'année 2020 – 2021 Enseignement secondaire ordinaire.

Circulaire 7473 du 14.02.2020 (Ad)

Décret « inscription » – Modalités d'inscription en 1ère année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2020 – 2021.

Circulaire 7490 du 02.03.2020 (Ad)

Recommandations relatives au coronavirus (Covid-19).

Circulaire 7492 du 03.03.2020 (Ad)

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit. Programmes de cours approuvés par le Gouvernement sur proposition conjointe des organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'ESADR. |

[Jean-François Ghys, Permanent communautaire]

APPEL FORMULAIRE D’AFFILIATION 2020

Date d’affiliation souhaitée : 01 / /

n° d’affiliation (ne pas remplir) : 98 /

Données personnelles

première affiliation transfert CGSLB → APPEL re-affiliation

sexe femme homme

état civil : célibataire marié(e) cohabitant(e) divorcé(e) séparé(e) veuf(ve)

nom prénom

rue n° bte CP commune

pays

gsm téléphone fixe

e-mail n° de registre national (dos de la carte d’identité)

nationalité date de naissance • • lieu de naissance

mode de paiement : je complète le talon de domiciliation au verso j’effectue un virement annuel : IBAN : BE87 2100 2464 2294 BIC : GEBABEBB

situation particulière : mise en disponibilité précédant la retraite (DPPR) retraité(e) chômeur(se) allocataire étudiant(e)

date de désaffiliation de votre ancien syndicat • •

Y a-t-il continuité de paiement des cotisations d’une organisation syndicale à l’autre ? oui non

→ Si oui, vous pouvez faire valoir votre ancienneté et bénéficier des avantages selon nos conditions.

Données professionnelles 1

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d’entreprise 0 • • n° d’établissement 2 • •

fonction exercée

niveau d’enseignement : maternel primaire secondaire (DOA/D2D3) haute école université ESA cPMS

type d’enseignement : ordinaire spécialisé CEFA promotion sociale

charge horaire : temps plein temps partiel (en fraction) statut : temporaire nommé(e) à titre définitif ouvrier(ère) (CP152) contractuel(le) (CP225) autre

Données professionnelles 2

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d’entreprise 0 • • n° d’établissement 2 • •

fonction exercée

niveau d’enseignement : maternel primaire secondaire (DOA/D2D3) haute école université ESA cPMS

type d’enseignement : ordinaire spécialisé CEFA promotion sociale

charge horaire : temps plein temps partiel (en fraction) statut : temporaire nommé(e) à titre définitif ouvrier(ère) (CP152) contractuel(le) (CP225) autre

Pour un troisième emploi, veuillez nous communiquer vos données ci-dessous :

date / /

signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En signant ce document, vous acceptez expressément que la CGSLB demande votre numéro de registre national et traite ce numéro dans le cadre de ses services.

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier. Pour plus d’informations, consultez notre site web. Vous y trouverez le lien vers la déclaration de protection de la vie privée.

voir verso →

Cotisations 2020

catégories	montants mensuels
temps plein	14,70 €
• temps partiel (3/4 max.) • DPPR • demandeur d'emploi	9,10 €
• retraité • étudiant 25 ans et plus	5,30 €
étudiant 18 à 24 ans	gratuit

Toute modification future des données personnelles et professionnelles devra nous être signifiée par écrit et prendra effet au 1^{er} jour du mois suivant la date de réception de la demande.

En cas de paiement annuel, le montant à payer dépend de la catégorie de cotisation : 14,70 € ou 9,10 € ou 5,30 € multipliés par le nombre de mois complets restant jusque fin décembre + communication : prénom + nom.
A verser sur le compte : **BE87 2100 2464 2294** de l'APPEL,
Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA DOMICILIATION EUROPÉENNE

Perception récurrente (Business to Customer)

Données titulaire du compte (à compléter par le débiteur)

nom						prénom									
rue				n°			bte			code postal			commune		
compte en banque IBAN															
BIC															
nom affilié (si autre que le débiteur)															
fait à						date									
signature															

Je soussigné(e) déclare :

- être titulaire ou mandataire du compte repris ci-dessous ;
- accepter que la CGSLB envoie des ordres à ma banque pour débiter mon compte d'un montant ;
- accepter que ma banque débite mon compte conformément aux instructions de la CGSLB ;
- accepter la proposition de la CGSLB qui peut procéder à l'exécution de tout paiement domicilié sans délai de notification ;
- accepter la proposition de la CGSLB que le paiement domicilié mensuel peut immédiatement être modifié en fonction du statut du membre connu par la CGSLB à ce moment-là, et ceci conformément au règlement des cotisations ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas d'arriérés de paiement, les arriérés peuvent être payés par une augmentation temporaire des paiements domiciliés jusqu'à concurrence du solde impayé avec un maximum de 50 euros par mois ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas de surplus inférieur au montant du paiement mensuel, ce montant sera déduit du paiement mensuel ;
- être d'accord avec l'enregistrement et le traitement de mes données personnelles par l'AF CGSLB ayant son siège social au Koning Albertlaan 95 à 9000 Gent, c.-à-d. l'organisation responsable du traitement. Ces données personnelles sont uniquement traitées dans le cadre de l'exécution des services de paiement concernant les cotisations du membre pour lesquelles le mandat a été donné, y compris la prévention d'abus et de fraude. En ce qui concerne le droit d'accès et le droit de rectification de données incorrectes, une demande doit être envoyée à l'adresse précitée.

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

Données créancier

nom : CGSLB

identifiant créancier : **BE66 007 0850330011**

adresse : **Koning Albertlaan 95, 9000 Gand, Belgique**

Réservé à la CGSLB

motif domiciliation : **cotisation APPEL pour numéro d'affiliation**

numéro de mandat

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nous vous répondons !

Le secrétariat

Le siège central du Secrétariat général est accessible de 8 h 30 à 16 h 00

Boulevard Poincaré 72 | 1070 Bruxelles

tél. 02 558 51 71 | courriel appel@cgslb.be

| **Législation, commissions paritaires, chambres de recours, enseignement secondaire, fonctionnement et compétences CE-CPPT, DPPR, pensions**

Marc Mansis secrétaire général

tél. 02 558 51 71 | gsm 0476 86 72 03 | courriel marc.mansis@cgslb.be

| **Enseignement fondamental, puéricultrices, ACS-APE, fonctionnement et compétences ICL, Enseignement spécialisé, congés et interruptions de carrière**

Jean-François Ghys permanent communautaire

tél. 02 558 51 71 | gsm 0475 46 49 88 | courriel appel@cgslb.be

| **Enseignement supérieur**

Claire Gislain

gsm 0495 13 73 09

| **Titres et fonctions**

Paul Tysebaert

gsm 0472 57 77 09 | courriel appel@cgslb.be

| **CPMS**

Anne-Marie Decock

gsm 0496 45 48 78

| **Pour vos questions relatives à votre affiliation, vos cotisations, primes syndicales, demandes de primes de solidarité (naissance, adoption, mariage, cohabitation légale et pension)**

Inès Dubois Secrétaire

tél. 02 558 51 71 | courriel ines.dubois@cgslb.be

Votre délégué(e) régional(e)

Bruxelles • Brabant wallon

Angéline Carette | gsm 0474 84 43 86 | courriel angelina.carette@hotmail.fr

Namur • Luxembourg

Thierry Davister | gsm 0477 87 02 58 | courriel davisterthierry@gmail.com

Liège • Verviers • Huy • Waremme

Antonia Varisano | gsm 0473 55 12 15 | courriel t-varisano@hotmail.com

Mons • Charleroi • Hainaut centre

Fabrice Van Hastel | gsm 0478 76 41 69 | courriel vanhastel.f@hotmail.com

Hainaut occidental

Carole De Soete | gsm 0475 29 76 35 | courriel carole.desoete@hotmail.com

Et vos délégués locaux, votre aide de première ligne !



« A qui est demeuré longtemps confiné dans la ville,
Il est doux d'absorber son regard
Dans le visage ouvert et beau du ciel. »

John Keats, Seul dans la splendeur, 2009